

Convention de privatisation temporaire Espace&Co

Préambule :

- Cette convention est liée au mail d'acceptation adressé au coworker désirant privatiser tout ou partie des locaux d'**Espace&Co situés au 24 rue Émile Zola à Orléans** pour la date et les heures indiquées et au tarif correspondant à son statut (abonné ou non-abonné).

Responsabilité :

- Le coworker est responsable des biens et des personnes présents dans les locaux pour la durée de la privatisation.
- Les incidents et dégâts occasionnés à ou par des personnes présentes, le vol, la casse, toute dégradation des locaux et équipements sont également à sa charge.
- Ces risques sont garantis par la police d'assurance « Responsabilité Civile Professionnelle » du coworker.
- Il s'engage à utiliser lui-même le local privatisé et à ne pas intervenir en prêle-nom pour une tierce personne.
- Il devra être présent, ou représenté par une personne reconnue par Espace&Co pendant la période de privatisation du local.
- Espace&Co décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel qui serait provoqué par une mauvaise utilisation des installations.

Local et équipement :

- Le local, le mobilier et les équipements sont ceux de la configuration habituelle et sont donc connus du coworker.
- Tout équipement supplémentaire fourni donnera lieu à une facturation complémentaire précisée dans le mail d'acceptation.

Respect des règles :

- L'utilisation du local est soumise au respect du **Règlement Intérieur d'Espace&Co**.
- Certaines règles spécifiques à la privatisation sont à préciser :
 - . Les déplacements au sein de l'espace se feront dans le calme et sous la responsabilité de chacun ;
 - . Le volume des conversations ou des appareils sonores ne devront pas perturber le travail des autres utilisateurs de l'espace ;
 - . En cas d'utilisation après 21 heures, le responsable veillera à ce que les participants ne créent pas de nuisance sonore à leur départ, dans et en dehors des locaux ;
 - . Le responsable s'engage à respecter les horaires indiqués dans le mail de confirmation ;
 - . En cas d'utilisation de la cuisine et de ses équipements, la vaisselle et la pièce seront laissées propres et rangées ;
 - . Les ordures devront être déposées dans les poubelles (poubelle dans la cuisine et/ou poubelle d'Espace&Co dans le local poubelles au rez-de-chaussée) ;
 - . Les équipements sanitaires devront être laissés propres ;
 - . La disposition des meubles et des équipements du local devra être identique à celle de l'arrivée ;
 - . Le chauffage, s'il a été allumé ou modifié, devra être laissé en mode « économique » ;
 - . Le responsable s'assurera de la fermeture des locaux et de l'extinction des lumières en quittant les lieux.

En cas de problème : Contacter un responsable d'Espace&Co ! (*préalablement enregistré sur votre mobile*).